

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h3	habitation multifamiliale	■																	
		h4	habitation en commun	■(a)		■															
		p1	communautaire récréatif			■															
		p2	communautaire de voisinage			■(b)															
		u1	utilité publique légère				■														
		LOGEMENTS		Nombre de logements	min.	4	1	0													
				Nombre de logements	max.	6	1	0													
		STRUCTURE / BÂT		Isolée		■	■														
	Jumelée																				
	Contiguë																				
BÂTIMENT		Hauteur maximum	(étage)	2	2	--															
		Largeur minimum	(m)	7	7	--															
		Superficie de bâtiment au sol minimum	(m ²)	67	67	--															

TERRAIN		Superficie minimum	(m ²)	500	650	--													
		Largeur minimum	(m)	20	20	--													
		Profondeur minimum	(m)	24	30	--													

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES	Avant minimum	(m)	6	6	--														
		Avant maximum	(m)	--	--	--														
		Latérale minimum	(m)	2	1	--														
		Total des deux latérales minimum	(m)	6	4	--														
		Arrière minimum	(m)	6	6	--														
		Espace naturel	(%)	30	--	--														
		Rapport espace bâti / terrain	max.	0,3	0,5	--														
		Rapport espace plancher / terrain	max.	--	--	--														
		Nombre de logement / hectare	max.	--	--	--														

DISPOSITIONS SPÉCIALES		(2)	(1)																
		(3)	(2)																
		(4)	(3)																

ZONE:	P 257
Communautaire	

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :
(a) uniquement permis une maison de retraite
(b) uniquement permis les services de garde de tout genre et les bâtiments communautaires reliés aux activités sociales

DISPOSITIONS SPÉCIALES:
(1) Nonobstant toute autre disposition, un logement est autorisé dans un bâtiment dont l'usage principal est communautaire
(2) Art. 12.1.14 - Exemption de fournir des cases de stationnement
(3) Art. 13.4 - Affichage à l'extérieur du centre-ville
(4) Art. 8.3.10 - Services communs dans un bâtiment multifamilial ou une maison de retraite

AMENDEMENTS		
Date	No. Règlement	Usage/limite/norme